

Mise en œuvre du semestre européen 2014

Les politiques économiques des États membres sont coordonnées au niveau de l'Union dans le cadre du cycle annuel du "semestre européen". Le cycle de 2014 s'est conclu au mois de juillet par l'adoption de recommandations par pays par le Conseil, qui a souligné leurs rôles essentiels dans la création de croissance.

Le [semestre européen](#), qui synchronise, à l'échelle européenne, le calendrier de remise des rapports et des évaluations concernant les politiques économiques et budgétaires et instaure une coordination ex ante des politiques économiques nationales, a été créé en 2010. Lors de chaque cycle du semestre européen, la Commission analyse les politiques de réforme structurelle et budgétaire de chaque État membre, formule des recommandations et surveille leur mise en œuvre.

En novembre 2013, la Commission a ouvert l'exercice 2014 avec son [examen annuel de la croissance](#), qui fixe les priorités suivantes: assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance; rétablir l'activité de prêt à l'économie; promouvoir la croissance et la compétitivité; lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise, ainsi que moderniser l'administration publique. Les États membres ont dû tenir compte de ces priorités au moment de définir leurs politiques économiques pour 2014. De plus, au titre de la [procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques](#), la Commission a mené des examens approfondis de 17 États membres, qui lui ont permis de détecter des déséquilibres macroéconomiques dans tous ces pays, malgré une réduction générale du niveau des déséquilibres accumulés depuis de nombreuses années.

Les [conclusions](#) du Conseil européen du mois de mars 2014 ont fourni des orientations stratégiques pour les réformes nationales en 2014 et les [programmes de stabilité et de convergence](#), qui doivent remédier aux difficultés recensées en 2013 tant dans les recommandations par pays que dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Par conséquent, en juin 2014, la Commission a adopté une série de recommandations par pays afin de stimuler la relance de l'économie européenne, d'accroître la compétitivité et de créer des emplois sur la période 2014-2015. Dans sa communication correspondante, la Commission [concluait](#) que la reprise de la croissance économique demeure inégale et fragile, et les États membres étaient donc encouragés à poursuivre leurs réformes.

En juin 2014, le Conseil européen [a approuvé](#) les recommandations par pays qui ont ensuite été adoptées par le Conseil "Ecofin" en juillet. Il a mis en lumière plusieurs mesures qui contribueraient à créer davantage de croissance et d'emplois, telles que: réduire la pression fiscale sur le travail; réformer les marchés des biens et des services; réformer l'administration publique; améliorer l'environnement des entreprises et de l'innovation; faciliter l'accès au financement; améliorer le fonctionnement des industries de réseaux et réformer l'éducation. Le Conseil a souligné que la mise en œuvre des recommandations par pays est cruciale pour dynamiser la croissance. Les [recommandations par pays pour 2014](#) sont adressées à 26 États membres (tous à l'exception de la Grèce et de Chypre, qui sont sous le coup des programmes d'ajustement économique) et à la zone euro dans son ensemble. Il est attendu des gouvernements qu'ils les suivent lorsqu'ils élaborent leurs budgets et qu'ils définissent leurs réformes structurelles et leurs politiques sociales et de l'emploi.

La Commission [a constaté](#) dans son évaluation du suivi des recommandations du semestre européen qu'à peine 40 % de ces recommandations avaient été mises en œuvre au cours des quatre dernières années. La Commission a relevé que les élections nationales contribuaient à une mise en œuvre moindre de ces recommandations, tandis qu'elles sont davantage suivies lorsque le marché fait pression ou dans les domaines où l'Union dispose de pouvoirs d'exécution (finances publiques). Une évaluation récente [affirme](#) que, si les recommandations par pays 2014-2015 pour les États membres de la zone euro portent

essentiellement sur la création de conditions favorables à une croissance durable, à l'emploi et à l'investissement privé ainsi que sur l'atténuation des répercussions sociales de la crise, elles sont similaires à celles de l'année dernière. Certains observateurs [estiment](#) que le Parlement européen et la Commission devraient recentrer les recommandations par pays sur un nombre restreint de priorités clés pour chaque pays, en mettant l'accent sur la croissance économique.

Dans son [rapport](#) sur le semestre européen 2014 (rapporteur: Philippe de Backer, ALDE, Belgique), la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) constate un niveau très faible de mise en œuvre des recommandations par pays et une modernisation lente de nombreuses économies de la zone euro. Les députés au Parlement européen ont invité la Commission à proposer une représentation extérieure unique de la zone euro et ont souligné qu'un certain nombre de recommandations par pays se fondent sur des actes juridiques de l'Union et que le non-respect de ceux-ci pourrait entraîner des procédures judiciaires. La commission ECON a demandé à la Commission de lui faire rapport trimestriellement sur la mise en œuvre des recommandations par pays et a invité les États membres à exposer leurs motifs en cas de non-respect. Le rapport relève que la croissance est étouffée par l'inefficacité du marché intérieur du travail, la faiblesse de l'investissement privé et l'insuffisance de l'accès des PME au financement. La commission ECON a préconisé l'achèvement du marché unique des capitaux et de l'assurance ainsi que de l'union bancaire.